

La Check-list de déménagement Suisse

Sur internet : <https://www.iddemenagement.ch/check-list-demenagement/>

Prestataire de déménagement :

Téléphone



J-3 mois

- Signez le contrat de bail (ou d'achat) de votre nouveau logement
- Résiliez le contrat de bail actuel en bonne et due forme dans les délais prescrits
- Fixez une date d'état des lieux avec votre gérance immobilière
- Demandez à votre employeur un jour de congé en ayant fixé une date
- Informez votre départ auprès de votre commune actuelle
- Annoncez votre changement d'adresse au service des automobiles de votre canton
- Annoncez votre changement d'adresse à votre bureau postale (suivi du courrier)
- Informez votre changement d'adresse à votre opérateur téléphonique, ancienne et nouvelle adresse pour que le nécessaire soit fait lors du déménagement
- Annoncez votre changement d'adresse au services industriels, ancienne et nouvelle adresse pour que le nécessaire soit fait lors du déménagement
- Annoncez votre changement d'adresse à votre assureur
- Annoncez votre changement d'adresse à votre employeur
- Si vous avez des enfants scolarisés, prenez contact les autorités scolaires de votre commune actuelle et de votre nouvelle commune pour les en informer
- Si vous avez des animaux: Prévoyez une journée de garde avec une professionnelle qui saura prendre en charge votre animal durant cette journée stressante
- N'oublions pas toutes les instances administratives et votre carnet d'adresses : Impôts, contrôle des habitants, banque, organisme de crédit, médecin / dentiste, assureurs, amis, famille, etc...
- Réalisez un inventaire des biens à déménager
- Si vous prévoyez votre déménagement avec un déménageur professionnel, comparez gratuitement les devis de déménagement en Suisse
- Prévoyez le nettoyage d'état des lieux après déménagement. Vous pouvez comparer les devis des entreprises de nettoyage en Suisse sur notre [plateforme partenaire IDnettoyage.ch](#) ou prévoyez un à deux jours consacrés à votre nettoyage



Note :

J-2 semaines

- Dernier contrôle sur l'entreprise qui interviendra pour le déménagement.
Sélectionnez l'entreprise qui assurera votre déménagement et fixez les dernières modalités
- Vérifiez l'entreprise qui interviendra pour le nettoyage d'état des lieux
- Préparez les cartons de déménagement par pièce en indiquant son contenu et la pièce à laquelle il correspond
- Rangez vos documents et papiers administratifs dans des cartons distincts que vous transportez vous-même
- Enlever les tableaux, miroirs et reboucher les trous
- Vérifiez que vous possédez tous les jeux de clés : Hall, entrée, cave, garage, boîte aux lettres, portes intérieurs
- Cessez d'arroser les plantes quelques jours avant de déménager
- Prévenez votre voisinage des nuisances pour le jour de votre déménagement
- Réfléchissez à la manutention des meubles les plus imposants (si vous déménagez seul)
- Résiliez vos différents abonnements si vous changez de ville (salle de sport, bibliothèque...).

 Note :




J-24 heures !

- Videz votre réfrigérateur et votre congélateur. Commencez à le dégivrer
- Confiez votre animal à un proche ou un professionnel de la garde
- Confiez votre enfant en bas âge à un proche ou à la famille
- Démontez les luminaires et emballez-les dans un carton
- Démontez votre plaquette nominative de porte et de boîte aux lettres
- Réalisez l'état des lieux avec votre gérance immobilière (procès-verbal de l'état des lieux complet)

Jour J

- Réserver une place de stationnement
- Donnez vos instructions aux déménageurs pour l'emplacement des meubles et cartons
- Prévoir des outils, éventuellement une visseuse pour le (dé)montage des meubles
- Prévoir 1 ou 2 lampes et une rallonge électrique pour l'éclairage
- Penser aussi au matériel de nettoyage (chiffons/pattes, sceau, produits de nettoyage, aspirateur, etc.)
- Prévoir une trousse de premiers secours pour le déménagement, personne n'est à l'abri d'un bobo !
- Penser à la restauration des troupes
- Faites une dernière inspection de la cave, du grenier, boîte aux lettres et de votre appartement avant de partir

 Note :

Après déménagement

- Dresser le constat d'état des lieux de l'ancien appartement avec le propriétaire
- Demandez la libération de la caution de votre ancien logement
- Annoncez votre arrivée auprès de la nouvelle commune
- Monter les plaques/étiquettes sur la sonnerie/boîte aux lettres
- Prenez le temps de vérifier, et notifiez au nouveau bailleur les dégradations du bien locatif n'ayant pas encore été mentionnées dans le constat d'état des lieux et les faire porter au document
- Prenez le temps de vérifier votre inventaire des biens déménagés, ainsi que leur état après le transport
- Effectuez le changement d'adresse sur les permis de conduire et de circulation (changement d'adresse possible en ligne pour le permis de conduire)

Si des envies de décoration ou des besoins en petits travaux sont nécessaires, vous savez maintenant que vous pouvez compter sur notre plateforme partenaire [IDtravaux.ch](https://www.idtravaux.ch) pour comparer les artisans proches de chez vous.